Montpellier le 26 janvier 2023

L'UNSA Éducation Montpellier vous adresse ses vœux les meilleurs pour cette année 2023. Des vœux à votre attention et à l'attention de l'ensemble des personnels de notre académie.

La réunion d'aujourd'hui a pour but d'installer le Comité Social d'Administration suite aux élections de décembre 2022 et d'échanger sur le règlement intérieur.

Pour l'UNSA Éducation, aucune évolution ne peut se faire sans le cadre d'un dialogue social renforcé. Cela sous-entend de véritables échanges au sein de l'instance du Comité Social d'Administration qui ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement où les déclarations liminaires et post-liminaires s'égrèneraient comme autant de postures de principe.

Pour ne pas tomber dans l'écueil du « monologue social », la réflexion autour du règlement intérieur est primordiale. Décider ensemble de bonnes pratiques, comme par exemple l'envoi les documents de travail relatifs aux différents points à l'ordre du jour dans un délai raisonnable ou la mise en place du format hybride pour chaque instance, doit permettre à toutes et tous et quel que soit l'éloignement géographique ou les contraintes de la vie quotidienne, de jouer pleinement leur rôle de représentants des personnels.

Le dialogue social auquel nous sommes attachés, avec des conditions d'échanges constructifs, contribue à la bonne compréhension par les personnels de la politique conduite par le ministère.

Concernant les autres points à l'ordre du jour, l'UNSA Education constate que les moyens octroyés à notre académie ne permettront pas d'améliorer le service public d'éducation ni les conditions d'exercices des personnels. Pour la rentrée 2023, l'académie de Montpellier bénéficie de la création de 17 ETP de moyens d'enseignement pour le 1er degré et 90 emplois en heures postes pour le 2nd degré. Au regard de tous les axes prioritaires voulus par M. le Ministre, on est en droit de se demander comment avec si peu de moyens on peut mettre en place une politique si ambitieuse. Dans les faits, pour le 1er degré le plafonnement à 24 élèves par classes de la Grande section au CE1 se traduit souvent par un sureffectif sur les autres niveaux. Les dédoublements en Grande section de

maternelles ne sont toujours pas mis en place en intégralité en raison de locaux inadaptés. Pour le 2nd degré, la mise en place du plan math/français à la rentrée prochaine se fera sans moyen supplémentaire et au détriment de la technologie en 6e.

L'UNSA Éducation vous a maintes fois alerté sur la fatigue morale et physique des agents de votre académie. La communication de notre ministre, qui s'adresse aux media avant de s'adresser aux agents, associée au manque de moyens de notre académie, nous laisse craindre le pire quant à la qualité de travail des personnels. Pourtant, toutes les enquêtes montrent une réelle et inquiétante dégradation des conditions de travail générant départs, découragement et sentiment d'abandon. Le manque d'attractivité de nos métiers est alimenté par cette situation. Des conditions d'exercice apaisés ainsi qu'une meilleure considération, voilà ce qu'attendent les personnels de Montpellier ! L'UNSA Éducation souhaite, en ce début de mandat et en ce début d'année propice aux vœux que la qualité de vie au travail et les conditions de travail soient déclarées grande cause académique afin de proposer à tous les collègues des environnements professionnels apaisés et sereins.

Dans notre académie, les Indices de Positionnement Sociaux ont révélé les ravages de la ségrégation sociale dans certaines zones de notre territoire et le fait que la carte d'Éducation Prioritaire n'est plus en adéquation avec les IPS des établissements. L'UNSA Éducation vous demande madame la Rectrice quelles mesures concrètes vous allez mettre en place pour lutter efficacement contre la ségrégation sociale à l'Ecole ?

Enfin, l'UNSA Education est farouchement opposée au projet de réforme des retraites porté par le gouvernement. Ce projet va frapper de plein fouet l'ensemble des personnels de l'Education nationale comme l'ensemble des travailleuses et travailleurs public et privé confondu. Ce projet de réforme va plus particulièrement toucher celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Il va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcer les inégalités femmes-hommes. Contre la mise en place de cette réforme, l'UNSA Éducation appelle tous les personnels à se mobiliser et à faire grève le mardi 31 janvier 2023.